

## Comité du programme et budget

**Trente-deuxième session**  
**Genève, 12 – 16 juillet 2021**

### POLITIQUE LINGUISTIQUE RÉVISÉE DE L'OMPI

*établie par le Secrétariat*

#### I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Afin de donner suite à la décision des États membres tendant à ce que l'Organisation élargisse son offre linguistique en rapport avec ses activités, une première proposition de politique linguistique globale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) (ci-après dénommée "politique linguistique") a été examinée à la quarante-huitième série de réunions des assemblées des États membres en 2010 (documents A/48/11 et A/48/11 Add.). Conformément aux décisions prises par les assemblées en 2010 et aux discussions qui ont suivi au sein du Comité du programme et budget (PBC) en juin et septembre 2011 (documents WO/PBC/17/5 et WO/PBC/18/15), une politique linguistique globale actualisée a été soumise à la quarante-neuvième série de réunions des assemblées des États membres en 2011 et adoptée par celle-ci (document A/49/15), élargissant ainsi la couverture dans les six langues de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à tous les documents de réunion des principaux organes, comités permanents et groupes de travail de l'OMPI. À la fin de 2017, la politique linguistique avait été mise en œuvre avec succès de manière graduelle dans l'ensemble de l'Organisation, ainsi qu'il en a été rendu compte aux États membres dans le [rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017](#) soumis au PBC à sa vingt-huitième session.

2. À la trentième session du PBC, lors des délibérations relatives au projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021, les États membres sont convenus d'inclure deux nouveaux indicateurs d'exécution dans le programme 19 (Communications) couvrant la traduction dans toutes les langues officielles de l'ONU des résumés des publications phares de l'OMPI et des publications mondiales de l'OMPI sur des questions de fond ayant trait à la propriété intellectuelle. Le PBC a également prié le Secrétariat de proposer une révision de la politique linguistique à sa trente-et-unième session.

3. En raison des contraintes imposées par la pandémie de Covid-19, le Secrétariat n'a pas été en mesure de soumettre une politique linguistique révisée au PBC à sa trente-et-unième session, car le processus de révision de la politique nécessitait du temps et des consultations approfondies tant en interne qu'avec les États membres.

4. Par la suite, les États membres ont prié le Secrétariat de présenter à la trente-deuxième session du PBC une version entièrement révisée de la politique linguistique incluant une feuille de route réaliste pour une mise en œuvre échelonnée sur plusieurs années. Les États membres ont noté que la promotion du multilinguisme devrait être globale et porter sur un éventail de questions plus large, incluant un examen des régimes linguistiques et des stratégies de communication dans les différents domaines d'activité de l'OMPI, et une étude du potentiel des technologies de traduction modernes fondées sur l'intelligence artificielle, ainsi que la nécessité de nouveaux modèles de traduction intégrant esprit humain et intelligence artificielle de manière à promouvoir le multilinguisme, d'une manière économiquement rationnelle, en allant au-delà des régimes linguistiques existants.

## **II. INTRODUCTION**

5. L'OMPI reconnaît l'importance du multilinguisme à la fois comme valeur essentielle de l'Organisation et en tant que moyen de sensibiliser le monde entier aux possibilités qu'offre la propriété intellectuelle pour améliorer la qualité de la vie des populations du monde entier, ainsi que pour aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle afin de stimuler la croissance et le développement durable. Le multilinguisme joue en outre un rôle important pour garantir un accès universel aux informations et aux services de l'OMPI.

6. L'environnement extérieur a considérablement évolué au cours des 10 dernières années et exige de l'Organisation qu'elle s'adapte afin de demeurer compétitive, efficace et réactive au fil du temps. En particulier, la numérisation des communications et l'émergence de nouveaux outils et plateformes de communication modifient la manière dont les parties prenantes recherchent, reçoivent et utilisent l'information. Deux des défis auxquels l'Organisation est confrontée consistent i) à s'assurer qu'elle a recours aux outils et plateformes de communication appropriés pour toucher effectivement ses publics cibles en ayant l'impact escompté et ii) à mieux faire connaître aux jeunes les avantages découlant d'un système de propriété intellectuelle équilibré. Le Secrétariat constate que la pandémie de Covid-19 a encore accéléré l'utilisation des moyens de communication numériques. Aussi, la révision des stratégies en matière de traduction doit-elle tenir compte autant des difficultés que des possibilités associées à l'évolution de l'environnement externe.

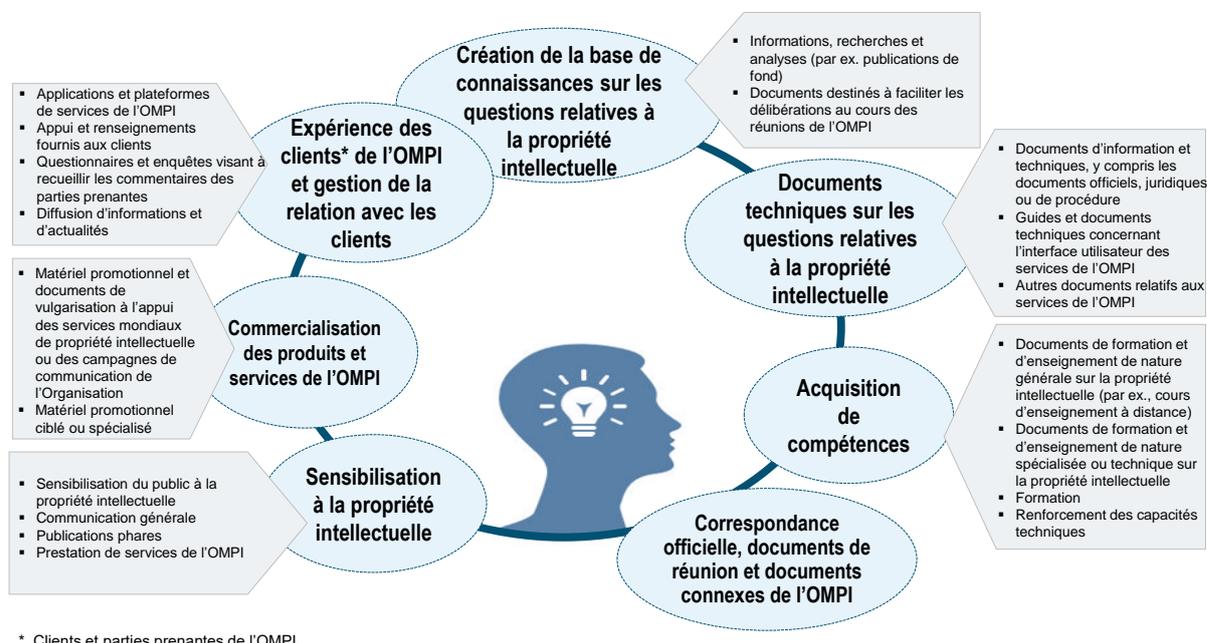
7. La politique linguistique révisée est structurée de la manière suivante : une ébauche de stratégie d'impact pour la traduction (partie III); la politique proposée en matière de traduction (partie IV); la politique proposée en matière d'interprétation (partie V); et une feuille de route pluriannuelle pour une mise en œuvre graduelle (partie VI). Bien que les régimes linguistiques et les politiques de traduction établis en vertu des traités administrés par l'OMPI et des règlements y relatifs soient exclus du champ d'application de la présente proposition, les États membres pourraient s'inspirer des principes proposés dans le présent document dans les délibérations relatives aux régimes linguistiques qui sont en cours au sein d'autres organes compétents de l'OMPI.

## **III. STRATÉGIE D'IMPACT POUR LA PÉRIODE 2021-2026**

8. Afin de mieux éclairer la politique linguistique révisée, le Secrétariat a procédé à une analyse exhaustive des différents types de communications de l'OMPI, notamment en ce qui

concerne les éléments suivants : i) les publics cibles; ii) les moyens de diffusion employés; et iii) l'impact escompté. La typologie des communications de l'OMPI est illustrée dans la figure 1.

**Figure 1 – Typologie des communications de l'OMPI (illustration)**



9. Dans le cadre d'une stratégie d'impact, les politiques futures de l'OMPI en matière de traduction seraient guidées par trois considérations principales : 1) le public auquel la traduction est destinée; 2) le degré de précision attendu de la traduction; et 3) les technologies de traduction disponibles.

10. Les communications de l'OMPI s'adressent à un large éventail de destinataires qui ont des attentes et des besoins différents, allant du grand public à des segments plus ciblés et spécialisés tels que les experts en propriété intellectuelle, les décideurs, les chercheurs, les universitaires, en passant par les clients actuels et potentiels des services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle de l'OMPI, les offices de propriété intellectuelle et les participants des réunions de l'OMPI. À cet égard, le Secrétariat a conclu que l'un des paramètres essentiels de toute stratégie en matière de traduction avait trait à la nature et la taille du ou des publics ciblés, ainsi qu'au lectorat visé.

11. Compte dûment tenu de la nécessité de concilier la promotion du multilinguisme et la viabilité financière de la proposition, le Secrétariat a recensé un deuxième paramètre, à savoir le niveau de tolérance quant au degré de précision de la traduction. Aux fins du présent document, deux degrés de précision sont définis : premièrement, une "traduction de haute précision", requise dans les cas où un manque de précision pourrait entraîner un risque important pour la réputation ou la responsabilité juridique de l'Organisation; et, deuxièmement, une "traduction raisonnablement précise" dans les cas où la traduction aurait pour objectif premier de faciliter l'accès au contenu de la communication, d'où une plus grande tolérance quant au degré de précision<sup>1</sup>.

12. Le Secrétariat entend tirer parti de l'évolution rapide des technologies fondées sur l'intelligence artificielle, en particulier dans le domaine de la traduction automatique. Le recours accru à la traduction automatique, dans un premier temps au travers des projets pilotes prévus

<sup>1</sup> Traduction pour information seulement.

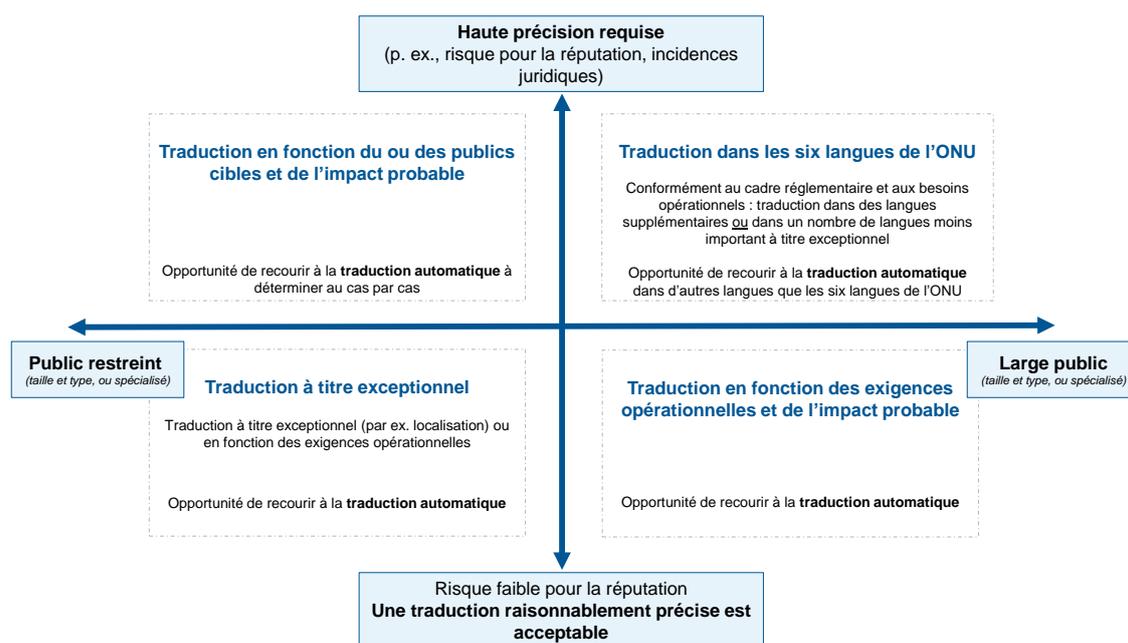
dans la feuille de route pluriannuelle, s'avère très intéressant en termes de promotion du multilinguisme. Il pourrait notamment accroître la portée des différentes communications de l'OMPI ainsi que l'impact de l'Organisation en renforçant sa capacité de traduire des documents à l'intention d'un public plus large. Les types de documents qui pourraient faire l'objet de projets pilotes de traduction automatique sont répertoriés dans la partie IV.

13. Aux fins du présent document, l'expression "traduction automatique" peut faire référence à la traduction automatique avec postédition intensive, à la traduction automatique avec postédition superficielle ou à la traduction automatique sans postédition (traduction automatique brute), telles que définies dans la norme ISO 18587:2017.

#### IV. POLITIQUE PROPOSÉE EN MATIÈRE DE TRADUCTION

14. Compte tenu de la typologie des communications de l'OMPI et du large éventail de publics visés, le Secrétariat propose d'adopter une approche personnalisée reposant sur les critères indiqués dans la partie III. Les stratégies proposées telles que présentées dans la figure 2 tiennent compte d'une part de la taille et de la nature du public et d'autre part de la tolérance à l'égard du degré de précision de la traduction en fonction de l'impact attendu.

**Figure 2 – Stratégies proposées en matière de traduction  
(quadrants de la matrice)**



15. Les stratégies proposées permettent de tirer parti de la traduction automatique. Dans les cas où une plus grande tolérance quant au degré de précision serait envisageable et où une "traduction raisonnablement précise" serait acceptable, la traduction automatique pourrait être retenue. Dans les cas où une traduction de haute précision serait requise, l'opportunité de recourir à la traduction automatique pourrait être étudiée afin de traduire le document dans d'autres langues que les six langues de l'ONU. Dans les cas où il serait établi qu'une traduction pour information seulement permettrait de toucher des publics nouveaux ou plus larges à moindre coût, sous réserve que la qualité soit suffisante pour que le lecteur puisse saisir le sens général de la communication, l'opportunité de traduire le document dans d'autres langues que les six langues de l'ONU pourrait être étudiée.

16. Les stratégies en matière de traduction s'appliquent à tous les supports de communication, y compris, mais sans s'y limiter :

- les versions imprimées et numériques de publications et de documents;
- le site Web de l'OMPI<sup>2</sup>, les forums électroniques, etc.;
- les applications (Web et mobiles) et plateformes de services de l'OMPI;
- les outils audiovisuels et clips multimédias (traduction au moyen de sous-titres); et
- le matériel distribué à l'occasion d'événements.

17. S'agissant des réseaux sociaux, le Secrétariat est conscient du fait que l'utilisation de ces plateformes permet de toucher des publics plus variés. Toutefois, une stratégie personnalisée et pragmatique est nécessaire compte tenu des particularités des réseaux sociaux (plateformes différentes d'un pays ou d'une région à l'autre, communication bidirectionnelle, publication instantanée, nécessité de s'assurer de l'existence de contenu traduit sur les sites Web connexes, etc.) et du fait que les principales plateformes intègrent déjà de puissants moteurs de traduction automatique.

18. Le tableau 1 met en correspondance de manière synthétique les différents types de communications avec les stratégies en matière de traduction, compte dûment tenu de l'impact escompté, du public visé et du niveau de tolérance quant au degré de précision requis.

---

<sup>2</sup> Le Secrétariat note que de nombreux utilisateurs ont déjà recours à des outils de traduction automatique en libre accès (p. ex., Google translate) pour consulter le site Web de l'OMPI.

**Tableau 1 – Stratégies en matière de traduction  
Par type de communication**

Quadrant de la matrice	Types de communications concernés	Stratégie linguistique	Opportunité de recourir à la traduction automatique
<b>Public restreint (taille et nature) ou spécialisé</b> <b>Haute précision requise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents de formation et d'enseignement de nature spécialisée ou technique sur la propriété intellectuelle</li> <li>• Documents d'information et techniques, y compris les documents officiels, juridiques ou de procédure</li> <li>• Documents techniques destinés à faciliter les délibérations au cours des réunions de l'OMPI</li> <li>• Correspondance officielle de l'OMPI</li> </ul>	Traduction en fonction du ou des publics cibles et de l'impact probable	À déterminer au cas par cas
<b>Large public</b> <b>Haute précision requise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents de nature générale sur la propriété intellectuelle destinés à faciliter l'acquisition de compétences (p. ex., les principaux cours d'enseignement à distance)</li> <li>• Circulaires, notifications relatives aux réunions, textes officiels et documents de réunion de l'OMPI</li> <li>• Résumés des publications phares<sup>3</sup></li> </ul>	Traduction dans les six langues de l'ONU  (base)	<b>Oui</b>
<b>Large public</b> <b>Une traduction raisonnablement précise est acceptable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation du public à la propriété intellectuelle</li> <li>• Matériel promotionnel et documents de vulgarisation à l'appui des services mondiaux de propriété intellectuelle ou des campagnes de communication de l'Organisation</li> <li>• Texte intégral des publications phares<sup>4</sup></li> <li>• Matériel promotionnel ciblé ou spécialisé</li> <li>• Applications et plateformes de services de propriété intellectuelle accessibles depuis le portail de propriété intellectuelle</li> <li>• Rapports sur la prestation de services de l'OMPI</li> <li>• Publications de fond (c.-à-d. études ou documents de travail portant sur les questions, recherches et analyses liées à la propriété intellectuelle)</li> <li>• Avis, bulletins d'information et autres documents relatifs à la gestion de la relation clients</li> <li>• Appui et renseignements fournis aux clients de l'OMPI</li> <li>• Questionnaires et enquêtes visant à recueillir les commentaires des parties prenantes</li> </ul>	Traduction en fonction des exigences opérationnelles et de l'impact probable	<b>Oui</b>
<b>Public restreint (taille et type) ou spécialisé</b> <b>Une traduction raisonnablement précise est acceptable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guides et documents techniques concernant l'interface utilisateur des services de l'OMPI (c.-à-d. concernant l'utilisation des applications et plateformes de services de propriété intellectuelle)</li> <li>• Documents relatifs au renforcement des capacités techniques</li> <li>• Documents de formation</li> <li>• Documents établis à l'occasion d'expositions et d'événements locaux</li> </ul>	Traduction à titre exceptionnel (par défaut)	<b>Oui</b>

<sup>3</sup> Les résumés doivent être traduits au moins dans les six langues de l'ONU. En ce qui concerne les tableaux contenant principalement des données, la traduction n'est pas toujours nécessaire.

<sup>4</sup> L'opportunité de recourir à la traduction automatique du texte intégral des publications qui ne sont pas traduites dans les six langues de l'ONU à l'heure actuelle peut être étudiée (p. ex., les revues annuelles du PCT, du système de Madrid et du système de La Haye).

19. La traduction automatique a déjà été mise en place de manière concluante pour l'essentiel des langues européennes dans l'ensemble des services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle et pour toutes les langues en ce qui concerne PATENTSCOPE. Le montant des économies a été estimé à 34 000 francs suisses par semaine pour le PCT, tandis que, dans le cas du système de Madrid, le coût au mot des travaux de postédition externalisés a été réduit de moitié. S'agissant de PATENTSCOPE, la traduction automatique permet de traiter deux à trois millions de mots par jour. Il convient de noter que la qualité de la traduction automatique est pour l'heure inégale d'une combinaison linguistique à l'autre, et qu'elle peut varier considérablement en fonction des langues.

20. En vue de favoriser une traduction efficace des supports de communication, le Secrétariat note qu'une attention particulière devrait être accordée au niveau de clarté et de qualité de la version linguistique originale. L'introduction de services de préédition pourrait être envisagée afin de fournir des conseils et un appui éditorial aux secteurs ainsi qu'aux auteurs de matériel de communication. La qualité et la clarté de la rédaction de la version linguistique originale faciliteront le travail de traduction en réduisant considérablement l'effort lié à la traduction en plusieurs langues.

21. Le Secrétariat a recensé des projets pilotes pour la poursuite de l'utilisation de la traduction automatique, qui seraient menés dans le cadre du plan pluriannuel de mise en œuvre graduelle :

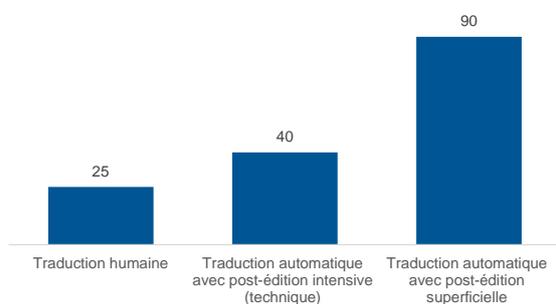
- le premier projet pilote porterait sur la traduction automatique de pages du site Web de l'OMPI soigneusement sélectionnées dans les six langues de l'ONU; et
- d'autres projets pilotes permettraient d'élargir le recours à la traduction automatique du site Web et de certaines publications dans d'autres langues (p. ex., la Revue annuelle du système de Madrid).

22. La politique linguistique révisée serait mise en œuvre selon une approche pluriannuelle en trois phases, présentée dans la partie VI. L'impact des stratégies proposées en matière de traduction sur les dépenses dépendra du volume de traduction, des moyens employés pour traduire le matériel de communication et du niveau de postédition des documents produits par traduction automatique. Les résultats seront évalués tout au long des phases pilotes et il en sera rendu compte aux États membres sur une base annuelle<sup>5</sup>. L'impact sur les dépenses sera évalué à l'aune de deux critères : i) le volume de traduction (charge de travail); et ii) le coût de la traduction déterminé par la productivité et les coûts unitaires connexes. La figure 3 illustre l'incidence de la traduction automatique sur la productivité en ce qui concerne le traitement des abrégés du PCT de l'anglais vers le français. La figure 4 donne un aperçu de la variation des coûts de traduction du site Web dans les six langues de l'ONU en fonction de la méthode employée.

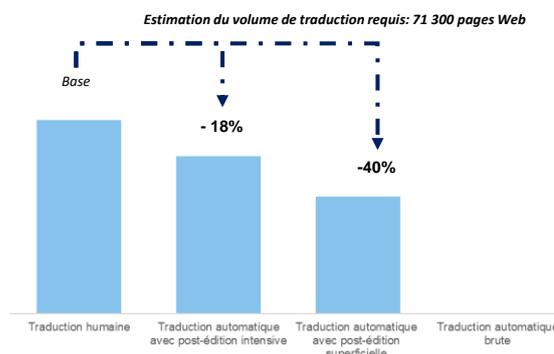
---

<sup>5</sup> Dans les rapports sur la performance de l'OMPI.

**Figure 3 – Abrégés du PCT traduits quotidiennement de l’anglais vers le français**  
(en nombre d’abrévés)



**Figure 4 – Traduction du site Web de l’OMPI dans les six langues de l’ONU**  
(en millions de francs suisses)



## V. POLITIQUE PROPOSÉE EN MATIÈRE D’INTERPRÉTATION

23. Il convient de rappeler que, bien que la politique linguistique pour la période 2010-2011 fasse référence à l’interprétation, aucun régime linguistique n’a été proposé en particulier. Dans la pratique, pour les conférences diplomatiques, les assemblées<sup>6</sup> ainsi que les réunions du Comité de coordination, des comités permanents, de l’IGC, des comités d’experts et des groupes de travail<sup>7</sup>, des services d’interprétation sont assurés dans les six langues de l’ONU. Pour toutes les autres réunions et tous les autres événements, des services d’interprétation sont assurés sur demande et à la discrétion du ou des secteurs organisateurs, compte tenu des limites de capacité et du budget.

24. En vue de fournir un niveau de service uniforme aux parties prenantes eu égard à l’accroissement de la demande de services d’interprétation et de la complexité de la situation concernant les réunions (notamment avec l’introduction de réunions sous forme virtuelle et hybride), un régime linguistique serait appliqué en fonction du type de réunion ou d’événement, comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous.

<sup>6</sup> Conformément à une décision prise par l’Assemblée générale en 2000 (WO/GA/26/10), l’interprétation à partir du portugais est assurée lors des conférences diplomatiques et des assemblées.

<sup>7</sup> En raison du nombre limité de membres ou de participants, une interprétation bilingue ou trilingue est assurée lors des réunions de certains groupes de travail, par exemple du Groupe de travail sur la révision de la CIB.

**Tableau 2 – Régimes linguistiques proposés pour les services d'interprétation, en fonction du type de réunion (ou d'événement)**

	Réunions des principaux organes et réunions ayant une dimension internationale	Consultations informelles	Réunions interrégionales, régionales et sous-régionales	Événements et activités, y compris les réunions de coopération pour le développement
Exemples de types de réunions	Conférences diplomatiques, comités permanents, comités d'experts et groupes de travail  Exemple de réunion internationale : Dialogue sur l'intelligence artificielle	Consultations informelles dans le cadre des réunions officielles en cours  (pendant les réunions et en marge de celles-ci)	Réunions ayant une dimension régionale ou bilatérale  (tenues principalement en dehors du siège)	Événements auxquels l'OMPI participe et qui se déroulent au siège ou en dehors  (y compris les ateliers, les séminaires, etc.)
Format de la réunion	Physique, hybride ou virtuelle			
<b>Régime linguistique</b>	<b>6 langues de l'ONU</b>	<b>EN / FR / ES</b>	<b>Jusqu'à 3 langues</b>	<b>Jusqu'à 3 langues</b>
<b>Principe</b>				
Exceptions / Justifications des demandes de traduction dans des langues supplémentaires <u>ou</u> dans un nombre de langues moins important	<p>+ Réunion officielle tenue dans un pays dont la langue n'est pas l'une des 6 langues de l'ONU, pour laquelle il pourrait être nécessaire d'assurer des services d'interprétation dans des langues autres que celles de l'ONU<sup>6</sup></p> <p>- Pas d'exigence opérationnelle<sup>7</sup></p>	<p>+ ou -</p> <p>En fonction des exigences opérationnelles et sous réserve de la capacité et des contraintes logistiques</p>	<p>Jusqu'à 3 langues, par ex. la langue locale dans le cas d'une réunion organisée en dehors du siège de l'OMPI (p. ex. dans un bureau extérieur). Deuxième et troisième langues à définir en fonction des exigences opérationnelles</p> <p><i>Note : les services d'interprétation sont organisés localement lorsque cela est possible et en collaboration avec des partenaires lorsqu'ils ne sont pas pris en charge par l'OMPI</i></p>	<p>Jusqu'à 3 langues en fonction des exigences opérationnelles</p> <p><i>Note : les services d'interprétation sont organisés localement lorsque cela est possible et en collaboration avec des partenaires lorsqu'ils ne sont pas pris en charge par l'OMPI</i></p>

<sup>6</sup> D'autres exceptions seront examinées au cas par cas (p. ex., Journée mondiale de la propriété intellectuelle, interprétation dans des langues supplémentaires pour une ou plusieurs parties d'une réunion, demande d'interprétation en langue des signes).

25. Les décisions concernant les exceptions aux modalités prévues au titre des régimes linguistiques pour l'interprétation fondées sur des exigences opérationnelles seraient prises comme suit, en tenant dûment compte des ressources disponibles et des contraintes logistiques :

- i) s'agissant des réunions des organes principaux, des réunions internationales et des consultations informelles, le Secrétariat de l'OMPI prendrait une décision en consultation avec le président<sup>8</sup> des comités concernés;
- ii) s'agissant des autres réunions, événements et activités, le Secrétariat de l'OMPI prendrait une décision en consultation avec le ou les coorganisateurs, le cas échéant.

26. L'impact des régimes linguistiques proposés pour l'interprétation sur les dépenses serait fonction du nombre d'exceptions. Il sera évalué chaque année et il en sera rendu compte aux États membres<sup>9</sup>.

## VI. FEUILLE DE ROUTE POUR UNE MISE EN ŒUVRE GRADUELLE

27. La mise en œuvre de la politique linguistique révisée se déroulerait en trois phases. La feuille de route pluriannuelle pour une mise en œuvre graduelle est présentée en détail dans la figure 5.

<sup>8</sup> Ou le président élu pour la session suivante.

<sup>9</sup> Dans les rapports sur la performance de l'OMPI.

**Figure 5 – Feuille de route pour la mise en œuvre de la politique linguistique révisée pour la période 2021-2026 par phase**

2022-2023	2024-2025	à compter de 2026
<b>Principales étapes de la phase 1</b>	<b>Principales étapes de la phase 2</b>	<b>Principales étapes de la phase 3</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mise en œuvre de projets pilotes pour élargir le recours à la traduction automatique. Migration progressive vers la production des projets pilotes concluants pour le site Web</li><li>▪ Mise en œuvre de la politique linguistique révisée en matière d'interprétation</li><li>▪ Mise en œuvre de la politique linguistique révisée pour :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ les documents de formation et d'enseignement de nature générale sur la propriété intellectuelle (par ex., les principaux cours d'enseignement à distance) et</li><li>✓ les supports de communication liés à la création de la base de connaissances sur les questions relatives à la propriété intellectuelle (par ex., publications de fond)</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Confirmation et mise en œuvre de nouveaux projets pilotes pour élargir le recours à la traduction automatique, en fonction des résultats de l'évaluation de la qualité des premiers projets. Migration progressive vers la production des projets pilotes concluants pour le site Web et certaines publications</li><li>▪ Examen d'une stratégie ciblée pour un multilinguisme accru sur les réseaux sociaux</li><li>▪ Mise en œuvre de la politique linguistique révisée pour :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ les publications phares (texte intégral)</li><li>✓ les communications liées à la sensibilisation du public à la propriété intellectuelle</li><li>✓ les communications liées à la commercialisation de services de l'OMPI et</li><li>✓ les documents de formation et d'enseignement de nature spécialisée ou technique sur la propriété intellectuelle</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mise en œuvre de la politique linguistique révisée pour :<ul style="list-style-type: none"><li>✓ les communications liées à l'expérience des clients de l'OMPI et la gestion de la relation avec les clients et</li><li>✓ les documents techniques sur les questions relatives à la propriété intellectuelle</li></ul></li></ul>

28. Le coût de la première phase de la feuille de route pour la mise en œuvre engloberait le coût des projets pilotes de traduction automatique du site Web, estimé à 1,4 million de francs suisses, et le coût de la mise en œuvre de la politique linguistique révisée pour les principaux cours d'enseignement à distance, qui a été estimé à 150 000 francs suisses. Il est difficile d'estimer le coût de la traduction des documents liés à la création de la base de connaissances sur la propriété intellectuelle, car il dépendra du volume effectif à traduire.

29. Il convient de noter que la technologie devrait continuer d'évoluer rapidement pendant la période de mise en œuvre de la politique linguistique révisée, ce qui pourrait offrir de nouvelles possibilités de promouvoir le multilinguisme de manière plus efficace et rationnelle.

30. Il serait rendu compte aux États membres de l'état d'avancement des travaux, conformément à la feuille de route présentée ci-dessus, ainsi que des possibilités supplémentaires offertes par les nouvelles technologies, dans les rapports sur la performance de l'OMPI.

31. *Le Comité du programme et budget (PBC) est invité*

*i) à prendre note du contenu du présent document et*

*ii) à recommander aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'adopter la proposition de politique linguistique révisée présentée dans les parties III, IV, V et VI.*

[Fin du document]